



## **RAMASSAGES SUPPLEMENTAIRES DU PAPIER ET DU CARTON ET REOUVERTURE DE LA DECHETERIE COMMUNALE**

Au vu de la situation extraordinaire, le conseil communal a décidé de faire des tournées supplémentaires pour le ramassage du papier et du carton.



Le papier sera ramassé **le jeudi 16 avril 2020**

Le papier doit être **ficelé** et non glissé dans des sacs ou cartons. Le papier qui ne répondra pas à ces directives ne sera pas ramassé.

Le carton sera ramassé **le jeudi 23 avril 2020**

Le carton devra être aplati et ficelé. Le carton qui ne répondra pas à ces directives ne sera pas ramassé.



### RAPPEL

Les ménages dans lesquels se trouvent **des personnes malades ou en quarantaine** doivent renoncer à déposer le papier et le carton. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais.

Les prochaines collectes auront lieu

- ➔ Papier 14 mai 2020
- ➔ Encombrants 2 juin 2020 (pour les dépôts, merci de vous référer à notre tout ménage du 11 mars 2020)

### Déchèterie communale

Le conseil communal a également décidé de rouvrir jusqu'à nouvel avis la déchèterie communale dès le 14 avril 2020 comme suit :

**mardi et vendredi de 13h30 à 19h00**

Il remercie d'avance les utilisateurs de se conformer aux directives qui seront données à l'entrée de la déchèterie par un employé communal du Service technique, directives liées au COVID19.



## **RAPPEL – DIRECTIVES LIEES AU COVID19**

Au vu des directives du Conseil Fédéral et du Gouvernement Jurassien, le conseil communal a décidé de fermer toutes les infrastructures communales. Cela implique que les alentours des écoles, l'accès au centre sportif et culturel, les places de jeux, les places publiques, etc ..., **sont fermés à la population**. Aucun regroupement n'est autorisé jusqu'à nouvel avis.

**MERCI DE RESPECTER CES DIRECTIVES DANS LE SEUL BUT DE METTRE FIN DANS LES MEILLEURS DELAIS AU CONFINEMENT !**

### **Police – engins bruyants**

La belle saison arrive, nous nous permettons de rappeler à la population que les engins bruyants tels que tondeuses ou motoculteurs par exemple, peuvent être utilisés de **9H00 à 12H00** et de **13H30 à 20H00**, **excepté le samedi où l'utilisation des engins précités cessera à 18h00**. Merci de respecter la tranquillité de vos voisins.

### **Service des eaux – remplissage des piscines et spa**

Nous rappelons aux propriétaires de piscine ou spa qu'ils doivent **impérativement** prendre contact avec le responsable du service des eaux, M. François Hernandez (**079/481 95 70**) avant de procéder au remplissage.

### **Forêt – degré d'incendie**

L'Office de l'environnement informe la population que dans toute la région du canton du Jura il existe un danger d'incendie de forêt et de broussailles de niveau 3 sur 5.

### **Méritants sportifs et culturels**

Le conseil communal a renouvelé son intention de procéder à la remise de récompenses aux méritants sportifs ou culturels. Dès lors, toute personne ayant son domicile à Courgenay-Courtemaury ou toute société sportive ou culturelle ayant son siège social dans la localité ainsi que leurs membres individuels peuvent prétendre au mérite sportif ou culturel. Ainsi, chaque personne ou société susceptible d'être concernée par la remise des prix 2020 (01.01.2019 au 31.12.2019) présentera sa candidature écrite au conseil communal **jusqu'au 5 juin 2020 dernier délai**.



Courgenay, le 7 avril 2020/09

Le Conseil communal